



HAL
open science

L'enceinte urbaine de Vitré, André III, le duc et le roi (deuxième quart du xiii^e siècle)

Daniel Pichot

► **To cite this version:**

Daniel Pichot. L'enceinte urbaine de Vitré, André III, le duc et le roi (deuxième quart du xiii^e siècle). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* : Anjou, Maine, Touraine, 2023, 130-2, p. 75-88. 10.4000/abpo.8401 . hal-04557651

HAL Id: hal-04557651

<https://hal.science/hal-04557651v1>

Submitted on 24 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'enceinte urbaine de Vitré, André III, le duc et le roi (deuxième quart du XIII^e siècle)

Daniel PICHOT

Professeur émérite d'histoire médiévale, Université Rennes 2, Tempora (EA 746)

La ville de Vitré, sur la frontière orientale de la Bretagne, conserve un patrimoine médiéval majeur, en particulier un imposant château et une grande part de son enceinte urbaine¹. Paradoxalement, si le premier a connu de nombreuses études, il a fallu attendre le début du XXI^e siècle pour que la seconde suscite une enquête approfondie, d'abord dans le cadre d'un mémoire de maîtrise réalisé par Josiane Caillebot, puis d'un stage des étudiants architectes du patrimoine de l'École de Chaillot, sous la direction de Nicolas Faucherre².

Il n'est pas question de reprendre ces travaux mais plutôt d'examiner le contexte politique de la naissance de cette enceinte dans le second quart du XIII^e siècle, enceinte qui subsiste encore largement sous les reprises et améliorations du XV^e siècle. L'historiographie traditionnelle, dans les pas de Arthur de La Borderie, vitréen lui-même, voulait que la ville fût une place forte érigée, au XI^e siècle, par le duc pour se protéger des entreprises du roi de France³. Il est bien difficile aujourd'hui de suivre une telle théorie et il faut reprendre l'étude des relations du seigneur de Vitré, André III (1211-1250), avec les différents pouvoirs, ce qui sera une manière de rendre hommage à Michael Jones qui a tant fait pour l'histoire ducale⁴.

Après l'examen de ce que l'on peut savoir du chantier pour tenter de mettre au jour les ambitions du constructeur, nous pourrions analyser les ressorts politiques d'une telle entreprise, ce qui exige de restituer les rapports complexes entretenus par André III avec son duc, Pierre de Dreux et le roi de France, Philippe Auguste et surtout Louis IX.

L'enceinte, affirmation d'un pouvoir

Le château de Vitré s'établit au XI^e siècle sur un site défensif, à l'extrémité d'un promontoire, mais nous ne savons rien de cette construction dont quelques vestiges seulement remontent au XII^e siècle⁵. Il domine alors un habitat plus ancien qui se

1 Vitré, dép. Ille-et-Vilaine, arr. Fougères-Vitré.

2 CAILLEBOT, Josiane, « Les remparts de Vitré : étude archéologique et patrimoniale », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 114, 2010, p. 41-82 ; elle y donne l'essentiel de son mémoire. FAUCHERRE, Nicolas, « L'enceinte urbaine », in PICHOT, Daniel, LAGIER, Valérie et ALLAIN, Gwénoél (dir.), *Vitré, Histoire et patrimoine d'une ville*, Paris, Somogy, 2009, p. 72-81.

3 LA BORDERIE, Arthur de, « La ville de Vitré et ses premiers barons », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVIII, 1865, p. 433-447.

4 PICHOT, Daniel, « Vitré : une ville et son château » et MEURET, Jean-Claude, « Origines et début des villes de la marche bretonne », in CHEDEVILLE, André et PICHOT, Daniel (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 15-23 et 43-63.

5 FROMENTIN, Frédérique, « Approche archéologique sur le château et la ville de Vitré. Premières observations des études en cours », in CHEDEVILLE, André et PICHOT, Daniel (dir.), *Des villes...*, op. cit., p. 25-28.

développe autour de l'église Sainte-Marie. Selon les études effectuées, aucune trace archéologique de fortifications n'a été identifiée avant la construction d'une enceinte de pierre dans le second quart du XIII^e siècle⁶. Cette datation exceptionnellement précise autorise à s'interroger sur les motivations de son constructeur.

Un vaste chantier

Six textes, échelonnés de 1222 à 1239, évoquent des travaux importants, creusement de fossés et construction de murailles, impliquant plus l'enceinte urbaine que le château mais il n'est pas toujours facile de distinguer ce que l'on peut attribuer à une entreprise nouvelle ou à des réparations consécutives à la guerre. Pour en juger, il faut essayer de restituer le Vitré de l'époque. N'imaginons pas une agglomération castrale serrée autour de la forteresse. Suivant un schéma fréquent dans l'Ouest, Vitré s'est développée à partir de trois noyaux : le bourg Sainte-Marie, devenu Vieux-Bourg, fait figure de bourg castral, le bourg Sainte-Croix situé sur un coteau, au sud, se regroupe autour du prieuré de l'abbaye de Marmoutier, et le bourg Saint-Martin, avec son église, aligne ses maisons autour de la route de Laval, à l'ouest⁷. D'abord bien individualisés, ces trois bourgs se sont progressivement rejoints en une sorte de coalescence dans laquelle la muraille va tailler un tracé brutal et provoquer nombre d'expropriations et destructions.

Un premier document émanant d'André III, en 1222, décide le transfert de l'aumônerie Saint-Nicolas, fondée peu de temps avant, sans doute au pied du château, près de la future porte d'Embas, vers le Rachapt, où elle favorisa le développement d'un important faubourg : « [...] *Propter fossata mea facienda oporteret elemosinariam Beati Nicolai de Vitreio remove*⁸ ». Des fossés seuls sont cités. Est-ce lié à l'emprise de Saint-Nicolas ou se contente-t-on de terrassements ? Les autres mentions se concentrent sur la seconde moitié des années 1230. Entre-temps, on a peut-être travaillé sur le flanc nord ; perché au-dessus d'une pente très raide, il exigeait sans doute peu d'expropriations et donc n'a pas fourni de textes. En 1237, André III échange, avec le prieuré Sainte-Croix, un champ pour vingt-quatre emplacements de maisons détruites : « *Andreas dominus Vitreii...[...] nos dedimus priori et monachis Sancte Crucis de Vitreio et hominibus eorumdem, totum Campum Guoranton pro XXIV plateis quas occupaveramus pro muros, fossatis et aliis edificiis nostris faciendis...*⁹ ». Les maisons descendaient sans doute la pente de Sainte-Croix pour toucher le Vieux-Bourg, il faut donc trancher dans le bâti. En 1234-37, Pierre de Dreux autorise André III à « *emendare* » son « *castellum*¹⁰ ». Nous verrons plus loin l'ambiguïté du terme : réparer ou augmenter ? En 1239, un acte parle clairement d'importants travaux de fortification sur le front sud de l'enceinte, « [...] *tradidimus Radulfo de Cornillé domum et plateam sitam in Veteri Burgo in*

6 FAUCHERRE, Nicolas, « L'enceinte urbaine... », *op. cit.*

7 PICHOT, Daniel, « Vitré, X^e-XIII^e siècle ? Naissance d'une ville », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIV, 2006, p. 5-28.

8 GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Paris-Rennes, Fougeray, 1880-1886, 6 vol., t. III, p. 369 ; LA BORDERIE, Arthur de, « Recueil des documents relatifs aux monuments de l'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne », *Bulletin de l'Association bretonne, classe d'archéologie*, 3^e série, t. 12, 1893-1894, Pièce I, p. 136.

9 MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. I, col. 578.

10 LEMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux (1213-1237)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne/Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 229, n° 102.

excambium domorum et platearum suorum occupatarum per muros et fossata Vitreii et edificia nostra ». Même s'il ajoute « [...] *et in restaurationem aliorum dampnorum que ei feceramus per guerram*¹¹ », la portée des travaux semble aller bien au-delà. La même année, André III réitère l'échange des vingt-quatre places déjà évoquées et, dans une autre charte, ordonne au sénéchal de Vitré de verser, aux moines, 200 livres tournois, en plusieurs fois, pour les dommages causés « *pro forteritia nostra*¹² ». Cette accumulation de témoignages vise uniquement le flanc sud des murailles, effet des sources de Sainte-Croix ? Est-ce uniquement pour des réparations ? Sans doute pas, c'est plutôt un vaste chantier qui avance vers son achèvement.

Ces textes n'évoquent pas le château et placent la construction de l'enceinte dans le second quart du XIII^e siècle. Renforcée par l'examen archéologique, l'étude textuelle attribue ces travaux, comme le fait la tradition, à André III qui les acheva sans doute avant sa mort en 1250¹³. Cependant, de telles dates ne cernent pas obligatoirement le déroulement du chantier qui a pu s'étaler sur plus d'années ; néanmoins elles font de Vitré, l'une des premières villes closes de Bretagne¹⁴.

Seule la partie établie sur l'éperon, le bourg castral, dit le « Vieux Bourg » a été fortifiée (fig. 1).

Il n'était pas question de le faire pour la totalité de l'agglomération qui occupait, en raison de sa configuration, une vaste étendue, difficile à protéger de manière efficace et pour un coût prohibitif. André III a voulu une solide enceinte liée à son château ayant grossièrement la forme d'un quadrilatère irrégulier, 500 x 200 mètres environ. Les courtines, cantonnées d'une quinzaine de tours, se développent sur 1000 mètres et enferment une superficie de 8 hectares. Percée de trois portes et d'une poterne, au nord, elle domine, de 30 mètres, la vallée de la Vilaine, alors ennoyée par un étang. Le flanc sud se situe sur un versant beaucoup plus modeste face à Sainte-Croix. Seul le flanc est, barrant l'éperon, est plus exposé et bénéficie d'une courtine renforcée de Tours, dont celle de la Fresnaye, particulièrement puissante. Un très large fossé, d'où fut sans doute extrait le schiste noir qui servit à la construction, complétait la défense¹⁵. Tout renvoie au système de fortification et de défense de Philippe Auguste et permet aussi d'unir le château et l'enceinte urbaine dans un même programme, en raison des mêmes références architecturales. Si Nicolas Faucherre invoque le modèle du château d'Angers, on peut aussi rappeler que le château de Laval, tout proche, où André III est intervenu, connaît d'importants travaux à cette même époque sous la direction du connétable de Montmorency, époux de la dame de Laval¹⁶.

11 LA BORDERIE, Arthur de, « Recueil... », *loc. cit.*, pièce III, p. 139.

12 MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 578, la date 1139 est erronée, elle a été rétablie en 1239 mais cette charte serait plus logiquement placée avant celle de 1237 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 544/16).

13 FAUCHERRE, Nicolas, « L'enceinte urbaine... », *loc. cit.*, p. 77.

14 PICHOT, Daniel, « La ville fortifiée », in ANDRIEUX, Jean-Yves (dir.), *Villes de Bretagne, Patrimoine et Histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 45-46 ; MEURET, Jean-Claude, « Origines et débuts... », *loc. cit.*, p. 56.

15 *Ibid.*, p. 72-77 et CAILLEBOT, Josiane, « Les remparts... », *loc. cit.*, p. 45-49, 51-64.

16 FAUCHERRE, Nicolas, « L'enceinte urbaine... », *loc. cit.*, p. 77-78 ; HAYOT, Denis, *L'Architecture fortifiée capétienne au XIII^e siècle. Un paradigme à l'échelle du royaume*. Vol 4- *Monographies Normandie, Pays-de-Loire, Bretagne*, Chagny, Éditions du centre de castellologie de Bourgogne, 2021, Angers, p. 19-64, Laval, p. 291-300, Vitré, p. 503-508. Une datation d'un bois donne pour Laval

Fig. 1 – Vitré, les composantes de l'agglomérations d'après le cadastre de 1811



Un symbole de puissance

Après une seconde moitié du XII^e siècle bénéfique pour la baronnie de Vitré, André III, qui la gouverne très longtemps (1211-1250), va la porter à un degré de puissance jusque-là inconnu. Il hérite d'une seigneurie très agrandie en raison de la politique favorable à Henri II Plantagenêt adoptée par ses deux prédécesseurs, Robert III (vers 1155-1173) et André II (1173-1211) ; ils ont refusé de se révolter comme le sire de Fougères, ce qui leur a valu nombre d'avantages. Le roi favorise d'abord l'exclusion de Vitré du lignage concurrent des Goranton-Hervé, déjà en déclin, et, surtout, fait donner à Robert III par Conan IV nombre de terres et fiefs, le plus souvent prélevés sur le domaine ducal : des terres près de la forêt de Rennes, la future châtelainie de Châtillon-en-Vendelais, doublant ainsi la superficie de la seigneurie. André II reçoit ensuite de considérables accroissements vers le sud, vers La Guerche¹⁷. Il demeure fidèle à Constance lors des affrontements avec Jean sans Terre, refuse de soutenir la révolte de Guy de Thouars pour pencher ensuite vers le

la date 1218-1219 (p. 300) ; « [...] et récompenser de ses services et frais pour la défense de Laval », BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur de, *La Maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et Vitré*, Paris, éd. Picard, t. I, n° 366bis. La date de 1229 n'est pas sûre.

17 BRAND'HONNEUR, Michel, « Le lignage, point de cristallisation d'une nouvelle cohésion sociale. Les Goranton-Hervé de Vitré aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 70, 1993 p. 65-87 ; *Idem*, « Origines (de la préhistoire au XIII^e siècle) » dans PICHOT, Daniel, LAGIER, Valérie, ALLAIN, Gwénoélé, *Vitré...*, *op. cit.*, p. 25-29 ; Le Champ Goranton donné à Sainte-Croix désigne, sans doute, un terrain confisqué au lignage (MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 578).

capétien. Sans doute est-il influencé et soutenu par son frère Raoul, ecclésiastique devenu chantre de Notre-Dame de Paris et passé conseiller proche de Philippe Auguste, après avoir servi Constance et Arthur¹⁸. Quand le roi vient en Bretagne recevoir la soumission de Guy de Thouars, André II l'accueille chez lui et Guy vient à Vitré. Le roi remercie le baron en lui donnant de nouveaux fiefs et celui-ci devient l'un de ses grands relais en Bretagne, faisant figure de véritable chef du parti capétien dans le duché¹⁹. En 1212, André III épouse Catherine de Thouars, sœur de la duchesse Alix, mariée à Pierre de Dreux, en 1213. Fort de l'une des plus importantes seigneuries de Bretagne qui ne comprend pas moins de quatre châtelainies et nombre de vassaux, il devient très proche du duc, son beau-frère.

Sans nier les finalités militaires des travaux, inscrire son pouvoir dans le paysage, devient pour lui, et pour ses pairs, une ambition et une nécessité. Le château, comme la muraille, possède une portée symbolique destinée à manifester un pouvoir. Peut-on penser que le modèle des grandes cités déjà closes s'impose ? Beaucoup plus près, on ne peut négliger les entreprises des prédécesseurs d'André III à Marcillé-Robert²⁰, berceau du lignage et forteresse majeure. Dès 1161, une charte de Robert III signale des tranchées (*fossato et trancatas*) autour du bourg castral et, en 1189, est évoqué un mur (*murum*), au même endroit, ce que Jean-Claude Meuret, après examen sur place, interprète comme un rempart²¹. André II a travaillé sur le château de Vitré ; avait-il envisagé quelques défenses pour sa ville ? Il paraît logique d'envisager, pour le centre de la seigneurie, ce qui avait été élaboré pour Marcillé. Un indice ténu irait dans ce sens. En 1247, André III donne à Tehel le Charpentier une place pour l'édification d'une maison située sur d'anciennes douves (*dovis*)²². Ces douves anciennes, caduques en raison de l'édification des murailles nouvelles, pourraient être la trace de premières défenses terroyées. Très jeune en 1211, quand il prend en main la seigneurie, André III, n'est peut-être pas insensible aux entreprises de son père mais il attend quelques années pour se lancer vers 1122 ou un peu avant. Il en a largement les moyens, les revenus de ses terres peuvent y pourvoir amplement et la prospérité naissante des bourgeois de Vitré est capable de supporter les dépenses considérables d'une seule campagne englobant le château et l'enceinte urbaine. La vie économique s'épanouissait ; en 1158, un accord entre des bourgeois de Sainte-Croix et le seigneur Robert III porte essentiellement sur les revenus des échanges et la taille est limitée à 100 livres²³ !

André III envisage un programme ambitieux. Il en résulte un remodelage complet de l'agglomération et, ce qui était sans doute au cœur de ses

18 LAUNAY, Vincent, *Le roi en son duché : étude sur les relations entre roi de France et l'aristocratie de Bretagne (1199-1328)* [Thèse de doctorat en histoire] dactyl., Université de Rennes 2, 2017, p. 50-59, 176-177. Cette thèse est publiée sous le titre : *Le roi en son duché. L'aristocratie de Bretagne et la construction de l'État royal (1270-1328)*, préface de Florian Mazel, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, 354 p. La publication n'a pas pris en compte le début de la thèse relatif aux XII^e et XIII^e siècles, les notes de cette contribution renvoient donc au manuscrit.

19 *Ibid.*, p. 79-80.

20 Dép. Ille-et-Vilaine, canton de La Guerche

21 Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1801 et MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 716-717. Je remercie Jean-Claude Meuret de m'avoir communiqué ces informations.

22 Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 909 : « [...] *in rere ? dovis nostris in qua domum de novo construxit* ». La Borderie lit *rere* et propose arrières-douves comme traduction (BRAND'HONNEUR, Michel, « Origines... », *loc. cit.*, p. 37).

23 PICHOT, Daniel, « Vitré (X^e -XIII^e siècle)... », *loc. cit.*, p. 22-23.

préoccupations, l'attribution à ce que l'on commence à appeler une ville (*villa*)²⁴ d'un véritable cadre urbain, à commencer par une muraille, indispensable pour « faire la ville ». C'est le Vieux-Bourg, le « *castellum* » de la charte de 1158, groupé autour de l'église Sainte-Marie, devenue prieuré de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes et du château, qui en bénéficie et affirme ainsi sa prédominance, centre du pouvoir seigneurial, religieux et économique. Les deux autres bourgs, Sainte-Croix et Saint-Martin ainsi que le quartier naissant du Rachapt dynamisé par Saint-Nicolas devenu hôpital, sont réduits au rang de faubourgs et coupés du centre par murs et fossés²⁵. Les travaux ont entraîné une réorganisation de la voirie intra-muros ; Nicolas Faucherre estime que l'organisation générale de celle-ci semble s'accorder avec les murs de l'enceinte, constat possible, mais les lignes directrices sont sans doute antérieures²⁶. Vitré devient une vraie ville, témoin de l'ambition de son seigneur ; la muraille entérine son développement et confère l'élément urbain décisif.

La possibilité d'obtenir un cadre chronologique étroit et sûr, fait assez rare pour les villes médiévales, permet d'identifier le constructeur, André III, mais surtout de pouvoir en analyser les projets et les buts grâce à la connaissance du contexte politique, plutôt richement documenté en ce début de XIII^e siècle.

Enceinte et jeu des pouvoirs

Construire un tel ensemble, dont l'aspect militaire doit aussi être pris en compte, induit des conséquences politiques majeures, surtout quand l'initiateur joue un rôle de premier plan dans le duché. En renforçant considérablement les défenses de Vitré, son seigneur en fait une véritable place forte qui contrôle l'une des entrées de la Bretagne. Au XIX^e siècle, Arthur de La Borderie la voyait comme un verrou voulu par les ducs pour se protéger des entreprises royales. Pour le XI^e siècle, l'historiographie a fait justice d'une telle conception marquée par les idées régionalistes de son auteur²⁷. En ce début du XIII^e siècle, il est vrai que Philippe Auguste puis Louis IX s'intéressent de près au duché mais André III érige-t-il ses murs pour leur faire face ? Le baron conduit une politique très ouverte vers la monarchie, si bien que la construction de la muraille s'insère dans le jeu complexe entre le roi, le duc et le baron.

Des implications complexes

Un acte de Pierre Mauclerc offre le grand mérite de présenter clairement les trois pouvoirs en jeu qui s'allient ou s'affrontent et placent les fortifications de Vitré au cœur du débat. Non daté, il doit s'inscrire, comme le propose Arthur de La Borderie entre la paix récente de 1234 et le départ de Pierre Mauclerc en 1237²⁸ (fig. 2).

24 MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 629.

25 *Ibid.*, t. 1, col. 578.

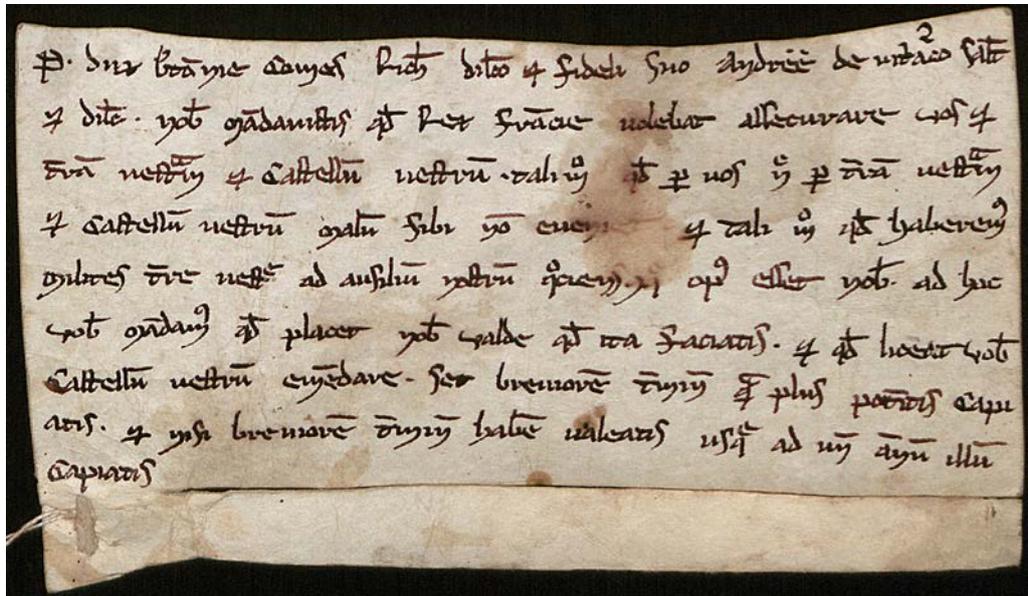
26 FAUCHERRE, Nicolas, « L'enceinte urbaine... », *loc. cit.*, p. 74.

27 PICHOT, Daniel, « Bretagne/Maine : de la marche à la frontière entre Vitré et Laval (VI^e-XV^e siècle) », in CATALA, Michel, LE PAGE, Dominique, et MEURET, Jean-Claude (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 87-100.

28 LEMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux...*, *op. cit.*, p. 229, n° 102.

Fig. 2 – Acte de Pierre de Dreux autorisant les travaux sur les fortifications de Vitré (1236 ?)

Source : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1527/11 (Cliché Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine)



P[etrus], dux Britannie, comes Richemondie²⁹, dilecto et fideli suo Andree de Vitriaco, salutem et dilectionem. Nobis mandavistis quod rex Francie volebat assecurare vos, et terram vestram et castellum vestrum, tali modo quod per vos, nec per terram vestram et castellum vestrum malum sibi non eveniet, et tali modo quod haberemus milites terre vestre ad auxilium (sic) nostrum quocienscumque opus esset nobis. Ad hoc vobis mandamus quod placet nobis valde quod ita faciatis, et quod licet vobis castellum vestrum emendare, set (sic) breviorum terminum quam plus poteritis capiatis, et nisi breviorum terminum habere valeatis, usque ad unum annum illum capiatis.

Quand Pierre Mauclerc porte son hommage au roi d'Angleterre Henri III, en 1229, la guerre éclate pour se terminer en 1234 ; le roi Louis IX s'est imposé et le duc s'est soumis³⁰. Dès le début, André III a rallié le roi et Vitré a subi dès 1230, un siège mené par l'armée ducale assistée du comte de Chester³¹ :

[...] comes vero Britanniae fuerat tunc apud Redones cum comite Cestriae et cum pluribus aliis de nostris, et proposuit dare obsidionem cuidam castro in Britanque vocatur Vitery, et est castrum illud cuiusdam nobilis et potentis de Britanie, videlicet Andree de Vytery, qui seditiose domino suo predicto comite relicto, adhaesit regis Franciae [...]³².

²⁹ La récupération du comté de Richemont en Angleterre a beaucoup compté dans la politique pro-anglaise de Pierre de Dreux.

³⁰ LEGUAY, Jean-Pierre, et MARTIN Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1982, p. 32-33.

³¹ BRAND'HONNEUR, Michel, « Origines... », *loc. cit.*, p. 29 ; LAUNAY, Vincent, *Le roi en son duché...*, *op. cit.*, p. 129.

³² SHIRLEY, Walter W. (éd.), *Royal and Other Historical Letters Illustrative of the Reign of Henry III, from the Originals in the Public Office Record*, Londres, Longman Green and Roberts, 1862, t. I, 1216-1236, n° CCCIC.

Le texte ne disant rien du résultat, on peut en déduire que la ville a tenu, les murailles déjà élevées ont joué leur rôle mais ont souffert et il faut réparer. Le duc s'adresse à son vassal qualifié « d'aimé et fidèle », simple formule de chancellerie, et accède à sa demande, à contrecœur. En effet, Louis IX, satisfait du soutien sans faille apporté par le baron, exige qu'il ne soit fait aucune atteinte à ses biens par le duc qui serait tenté de prendre sa revanche. André III a informé ce dernier de la volonté royale et il lui a demandé de réaliser les travaux nécessaires. Le duc, qui rappelle au passage que l'aide militaire demeure maintenue, réduit au maximum la durée des travaux qui ne pourront excéder une année. Nous apprenons ainsi que la construction est alors soumise à autorisation, ce qui n'étonne pas, le prince se méfie des vassaux désireux de fortifier leur ville et veille à interdire toute construction non autorisée par lui³³. Par contre, c'est le roi qui exige maintenant que ce consentement soit donné.

La question reste de savoir de quel type de travaux il s'agit. Les textes font allusion aux dégâts de la guerre mais le duc emploie un terme difficile à interpréter, « *emendare* ». Pour lui, le temps accordé ayant été réduit, il s'agit seulement de réparations ; le baron envisage beaucoup plus d'améliorer ou d'augmenter ses fortifications et d'achever le chantier si l'on comprend bien les autres sources. En effet, quatre d'entre elles envisagent des réparations mais sans doute plus. En 1237, est résolu avec les moines de Sainte-Croix et leurs hommes un conflit « *super damnis quas ego [André III] et gentes mee et gentes Regis Franciae, dictis monachis et eorum hominibus de Vitreio, occasione guerre domini regis Francie et comitis Britanniae intuleram* ». Le bourg, comme le prieuré, exposés sans défense en dehors de la muraille déjà élaborée, ont subi de gros dommages mais André III se montre large, preuve de l'importance des pertes. Les bourgeois reçoivent 150 livres et les moines aussi pour reconstruire leur église et leur cloître, avec droit de prendre le bois nécessaire dans les forêts seigneuriales. En sus, la taille de 20 livres est réduite à 5. Cependant, il ajoute vingt-quatre places de maisons en échange de celles détruites pour creuser les fossés et bâtir les murailles et édifices. Il y bien deux aspects distincts : des réparations et une phase de construction³⁴.

En 1239, donc assez tard, l'échange d'une place et d'une maison avec Pierre de Cornillé porte sur la « *restorationem dampnorum que ei feceramus per guerram* », mais, avant, il est question de construction de murs, fossés et édifices et le délai théorique d'un an imposé par le duc est dépassé, quelle que soit la date de l'acte ducal et même en tenant compte des délais pour régler l'affaire³⁵. En 1239 toujours, André III réitère l'échange des vingt-quatre places et verse 200 livres tournois en invoquant les dommages liés à la construction de ses fortifications (*forteritia*)³⁶. Nous sommes en présence de l'achèvement ou même seulement de la poursuite d'un projet que le baron veut faire aboutir³⁷.

André a les moyens de le faire et de se montrer généreux. Dès 1236, le roi Louis IX lui a accordé la somme importante de 6 000 livres tournois à percevoir en

33 LEGUAY, Jean-Pierre, et MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs...*, *op. cit.*, p. 19. Les enquêtes faites en 1235 ne sont pas très claires sur la pratique habituelle en Bretagne, mais il semble que Pierre Mauclerc soit resté attentif sur ce point (LAUNAY, Vincent, *Le roi en son duché...*, *op. cit.*, p. 229).

34 MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 578.

35 LA BORDERIE, Arthur de, « Recueil... », *loc. cit.*, acte IV.

36 MORICE, Pierre Hyacinthe, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 905.

37 L'acte de 1247 indique que la maison vient d'être construite sur les douves, cela laisse penser que le chantier est sans doute toujours en cours (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 909).

quatre fois « [...] *pro restauratione dampnorum et deperditorum que nos sustinuimus occasione guerrae regis Angliae et comitis Britaniae* [...]»³⁸. Il est question des destructions consécutives au siège de 1230 mais aussi des raids de pillage menés par les troupes ducales et des pertes de revenus. Cependant, avec la somme d'argent considérable accordée, non content d'exiger du duc l'autorisation de réparer les fortifications, le roi donne à André les moyens de le faire et même d'aller au-delà, de terminer la construction de l'enceinte et sans doute du château. Il est donc permis de penser que l'acte ducal fut rédigé en même temps, en 1236. Le roi encourage donc l'établissement d'une ville forte à l'entrée du duché, ce que le duc voit faire avec dépit. Nous sommes dans le cas parfaitement inverse de la théorie de La Borderie et le jeu se présente comme beaucoup plus complexe.

La politique d'André III

André III a poursuivi la politique de son prédécesseur très favorable au roi mais sans doute est-il allé plus loin. Tout semble pourtant aller au mieux lors de son avènement. Dès 1212, il reçoit la main de Catherine et la duchesse Alix donne, en dot, des droits sur la forêt de Rennes qui posaient problème depuis longtemps³⁹. Bien sûr, l'hommage est prêté et sera renouvelé à Pierre de Dreux qui assure de sa protection⁴⁰. Enfin, le baron de Vitré figure parmi les témoins de la charte accordant de nombreux privilèges à Saint-Aubin-du-Cormier⁴¹, fondation ducale, en 1225⁴². Le duc accomplissant parfaitement ses devoirs envers le roi de France, André III ne se trouve pas alors confronté à des difficultés. Pourtant, ce climat ne tarde pas à se gâter. Sans doute, comme bien d'autres, et sans donner dans la légende noire qui accompagne Pierre Mauclerc, supporte-t-il assez mal la politique de mise au pas de l'aristocratie ; un indice le laisse supposer. Dans une enquête effectuée en 1235, sur les griefs que pouvait avoir le baron, sont cités ceux relatifs à Saint-Aubin-du-Cormier : la place aurait empiété sur ses terres et l'important marché mis en place nuisait à celui de Chevré⁴³, sans parler du fait que le château visait à surveiller la frontière, sans doute, mais aussi les seigneurs de Fougères et Vitré⁴⁴. Signe de l'évolution, en 1229 (?), le baron écrit à la dame de Laval, pour lui demander de bien vouloir accepter pour son fils la main de l'une de ses filles. Certes, nous sommes entre voisins mais dans une seigneurie acquise au roi⁴⁵.

Puis, Pierre Mauclerc, profitant de la moindre autorité de Louis VIII se rapproche du roi d'Angleterre et, lors de la minorité de Louis IX, s'émancipe et

38 TEULET, Alexandre, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1807, t. II, n° 2447.

39 BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur de, *La Maison de Laval...*, *op. cit.*, t. I, n° 318.

40 *Ibid.*, t. I, n° 319, 350.

41 Saint-Aubin-du-Cormier, dép. d'Ille-et-Vilaine, canton de Fougères 1.

42 LEMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux*, n° 55.

43 Chevré, château et bourg en La Bouëxière appartenant aux Vitré (dép. d'Ille-et-Vilaine, canton de Liffré).

44 « [...] *comes Guido Britannie dedit Katherinam, filiam suam, uxorem domino Andree de Vitriaco et dedit ei in maritagium unam partem foreste Redonensis et in illa parte constructa est una pars castelli de Sancto Albino et alia pars ejusdem castri est in propria hereditate ejusdem Andree*[...] » (TEULET, Alexandre, *Layettes...* *op. cit.*, t. I, n° 1061).

45 « André III prie madame de Laval, de lui donner son fils ... » (BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur de, *La Maison de Laval...*, *op. cit.*, t. I, n° 366bis). La date est peu sûre, *vide supra*.

s'associe aux révoltes contre la régente dès 1227, sans grand succès⁴⁶. Finalement, il franchit le pas décisif, en 1229, et prête hommage à Henri III qui devient son allié. La rupture est complète et Louis IX réagit promptement, mettant le siège devant Ancenis. Il y réunit une assemblée de Grands qui déchoit le « bailliste » de sa charge, déliant par là-même les vassaux bretons de leur serment de fidélité. Tous ne réagissent pas mais André III accourt, fait hommage au roi et rejoint son armée, acceptant, en sus, la présence éventuelle de l'armée royale dans ses châteaux⁴⁷. « [...] *Unde nos [Andree], accedentes ad Karissimum dominum nostrum regem fecimus eidem homagium ligium de Vitriaco et Marcilliaco et de omnibus que tenere solebamus a comite Britanniae [...]*⁴⁸ ». Louis IX, dans une lettre datée d'Ancenis, reconnaît son hommage, lui donne des terres en Normandie et lui promet de le dédommager des pertes qu'il pourrait subir⁴⁹. La précaution n'était pas inutile car Pierre de Dreux, voulant éviter une hémorragie de ses vassaux, réplique en mettant le siège devant Vitré. On peut penser que ce fut un échec mais les faubourgs en souffrirent beaucoup, comme nous l'avons vu.

Le roi d'Angleterre ne se montra gère offensif et se rembarqua, laissant seul Pierre Mauclerc qui ne tarda pas, voyant les ralliements au roi se multiplier, à négocier une trêve, laquelle dura trois ans. Cela lui permit de mener des expéditions contre les vassaux ralliés au roi mais, la guerre reprenant en 1234, devant la détermination royale et l'invasion du duché, il préféra se soumettre complètement⁵⁰.

L'heure était au bilan, aux récompenses et dédommagements. Pierre Mauclerc retrouvait son duché mais s'engageait dans la vassalité du roi ; de toute façon, sa fonction allait prendre fin assez rapidement car il devait laisser le duché à son fils, Jean, lorsque ce dernier atteindrait sa majorité, soit en 1237. Pendant ce temps, le roi se souciait de récompenser ses partisans avec l'idée que des fidélités assurées seraient bien utiles en cas de nouveaux problèmes. Nous avons conservé un certain nombre d'actes du duc, mais aussi du roi, en faveur d'André III, s'échelonnant de 1235 à 1239. Le rôle important joué par le baron de Vitré ne pouvait qu'être apprécié du roi mais, surtout, ce dernier se souciait de le maintenir dans sa fidélité et d'en faire l'un de ses meilleurs relais, aussi fut-il, sans aucun doute, particulièrement favorisé et des pressions s'exercèrent sur le duc.

Un certain nombre d'enquêtes eurent lieu mais débouchèrent rarement sur des indemnités, hormis pour le groupe restreint des plus fidèles dont, bien sûr, André III⁵¹. En 1235, l'une d'elles, portant sur les atteintes de Pierre de Dreux aux droits et terres du seigneur de Vitré, ne fait pas mention du roi mais il est fort probable qu'il n'y fut pas étranger⁵². Tous les témoignages enregistrés ne sont pas édités par A. Teulet mais, sont particulièrement évoqués la forteresse de Saint-Aubin-du-Cormier érigée partiellement sur des terres vitréennes, les bourgeois de

46 LEGUAY, Jean-Pierre et MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs...*, *op. cit.*, p. 31-33.

47 LAUNAY, Vincent, *Le roi en son duché...*, *op. cit.*, p. 128-129.

48 TEULET, Alexandre, *Layettes...op. cit.*, t. II, n° 2059, cité par LAUNAY, Vincent, *Le roi en son duché...*, *op. cit.*, p. 128.

49 TEULET, Alexandre, *Layettes...*, *op. cit.*, n° 2057.

50 LEGUAY, Jean-Pierre, et MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs...*, *op. cit.*, p. 33.

51 LAUNAY, Vincent, *Le roi en son duché...*, *op. cit.*, « Les enquêtes de 1235, entre réparation judiciaire et discours politique », p. 167-246.

52 TEULET, Alexandre, *Layettes...*, *op. cit.*, t. I, p. 396-397, n° 1061 ; PAINTER Sidney, « Documents on the history of Brittany in the time of St. Louis », *Speculum*, vol. 11, n° 4, octobre, 1936, p. 471.

Chevré tués... En juin 1237, à Crépy-en-Valois où se trouve le roi, Pierre de Dreux et André III négocient un accord mettant fin à leurs différends : avec le seigneur de Combourg et celui d'Apigné, il est « [...] *immunes in perpetuum de nobis et heredibus nostris et de omnibus baillis, rachatis et gardis* ». Outre ces exemptions de lourds droits, sont réglées les questions relatives à Saint-Aubin-du-Cormier et les autres. L'acte, entériné par le roi, est suivi d'un autre de Jean I^{er}, en novembre, à Paris⁵³. Cet accord venait compléter l'assignation de 6 000 livres donnée par le roi à André mais, dans sa lettre, ce dernier termine par la contrepartie politique et militaire que le souverain reçoit en échange et qui, en fait, a déterminé sa politique :

[...] *Sciendum quod nos tenemur receptare in castellis nostris ipsum dominum regem et gentes suas, ad magnam vim et parvam, et servare bona fide quousque heredes Britannie, videlicet Johannes filius dicti comitis et Yolandis filia ejusdem, devenerint ad etatum viginti et unus anni et fecerint domino regis quod facere debebunt. Et nos in homagio domini regis remanemus [...]*⁵⁴.

André III conserve son hommage à l'héritier de la couronne bretonne mais le roi pourra, si nécessaire, installer ses forces à Vitré et dans les châteaux du baron devenus rendables et l'on comprend l'intérêt que le souverain pouvait avoir à ce que ce soit dans une place forte bien protégée et défendue. En fait, Louis IX ne fait qu'utiliser, à son avantage, les moyens offerts par la vassalité. Sans être au cœur des négociations, l'enceinte de Vitré en constitue bien un élément⁵⁵. Sans doute, à l'instigation du roi encore – on n'hésite pas à demander au pape de casser des fiançailles antérieures avec Geoffroy de Pouancé⁵⁶ –, en 1239, Philippa, héritière de la seigneurie de Vitré, épouse l'héritier de la seigneurie de Laval, fils de Mathieu de Montmorency, mari décédé d'Emma de Laval. Ainsi allait se créer une très forte puissance seigneuriale, *a priori* dans la main du roi⁵⁷.

*

Construire une muraille urbaine n'est pas une mince affaire. L'entreprise, coûteuse, exige des moyens mais, au-delà, se présentent les questions politiques et nous avons la chance, pour Vitré, de posséder des murs en place et surtout un dossier archivistique. Nous pouvons précisément placer dans le temps la construction et, à partir de là, envisager ses motivations. Si la volonté de manifester une puissance nouvellement acquise ne fait guère de doute, très vite, les soucis militaires et politiques prennent le dessus. André III choisit son camp et, ralliant le roi Louis IX, doit affronter le duc, Pierre Mauclerc. Sa ville devient alors un appui majeur dans la politique royale, si bien que Louis IX soutient politiquement et financièrement la construction de l'enceinte d'une ville majeure sur la frontière du duché. André III élargit, après son père, une politique qui se maintint longtemps. Sous les Montfort, soucieux d'indépendance, les Laval-Vitré, mèneront une même politique, maintenant

53 LEMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Pierre de Dreux...*, *op. cit.*, n° 103 ; EAD, *Actes de Jean I^{er}, duc de Bretagne, (1237-1286)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne/Presses universitaires de Rennes, 2014, n° 4 ; BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur de, *La Maison de Laval...*, *op. cit.*, t. I, n° 396, 400.

54 TEULET, Alexandre, *Layettes...*, *op. cit.*, t. II, n° 2447.

55 PICHOT, Daniel, « Bretagne/Maine... », *op. cit.*

56 BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur de, *Maison de Laval...*, *op. cit.*, t. I, n° 411.

57 André III avait un fils qui ne lui survécut que très peu.

un savant équilibre entre les deux entités qui leur vaudra, non pas des déboires, mais des bénéfices incontestables qui les conduiront aux plus hautes charges⁵⁸.

58 PICHOT, Daniel, « Les voies de la fortune », in PICHOT, Daniel, LAGIER, Valérie, et ALLAIN, Gwénolé (dir.), *Vitré...*, *op. cit.*, p. 38-57.